



20.06.2007

20 JUIN 2007 — LIBERTÉ D'EXPRESSION LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES S'ASSOCIE À L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN MATIÈRE DE CRÉATION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La SGDL, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, dont la mission principale est la défense du droit d'auteur, droit moral et droit patrimonial, n'a de cesse de valoriser le rôle de l'auteur et la place de la création au cœur de notre société.

L'Observatoire de la liberté d'expression en matière de création, créé en 2002 par la la Ligue des droits de l'Homme, est une instance de vigilance au service de la défense de la création contre toute forme de censure dans les domaines des mœurs, de la politique et des faits de société.

Il est légitime que la SGDL, dont la vocation est identique, développe son action en faveur de la liberté de création en le rejoignant.

Comme toutes les libertés, la liberté de création n'est pas définitivement acquise. Elle suppose d'être défendue au quotidien dans tous les domaines.

Face à une multiplication des mauvais procès contre les livres, la SGDL et l'Observatoire de la liberté d'expression en matière de création entendent désormais prolonger et amplifier leurs actions respectives par une réflexion et un engagement communs contre la censure et pour un libre accès aux œuvres de l'esprit.

Paris, le 20 juin 2007.